

Les crédits

En Grande-Bretagne, la Reform Act de 1830 a été adoptée pour trois grandes raisons. Cela fait partie de la Constitution du Canada. Elle a été adoptée pour élargir l'admission au suffrage afin de permettre à un plus grand nombre de gens en Grande-Bretagne de participer au processus démocratique. Elle a également été adoptée pour se débarrasser en grande partie de ce qu'on appelait les circonscriptions «pourries» et pour permettre aux diverses circonscriptions d'avoir une représentation équivalente ou presque à la Chambre des communes britannique. Troisièmement, elle visait à donner des salaires aux parlementaires en Grande-Bretagne afin que ce ne soit pas seulement les riches qui puissent être députés. C'est un point important.

La députée d'en face ne cesse de crier que les salaires et les pensions, c'est différent. Le salaire fait partie de ce qu'un député reçoit pour faire son travail ici.

Il y a quelques années, le même M. Somerville a fait paraître un de ses messages publicitaires dans les journaux et je lui ai lancé un défi. J'ai participé à un débat télévisé avec lui et je lui ai expliqué que j'avais été fonctionnaire pendant de nombreuses années et que, lorsque je m'étais retiré du régime de pensions de la fonction publique, j'avais été forcé, et je dis bien forcé, de retirer mes cotisations au régime.

Mme Grey: Vous ne pouvez pas faire cela.

M. Boudria: Oui, on doit retirer ses contributions si on n'a pas atteint le seuil donnant droit à des prestations. La députée se trompe.

J'ai été forcé de retirer mes cotisations au régime presque sans intérêt. Je crois qu'on m'a donné 2 p. 100. C'était en 1981, à l'époque où le taux d'intérêt atteignait environ 18 p. 100. Toutefois, je n'ai reçu que 2 p. 100 sur l'argent que j'avais investi. J'ai mis cet argent dans un compte de retraite enregistré.

J'ai alors engagé un débat avec M. Somerville en l'invitant à conclure un marché en ces termes: «Si vous croyez que mon régime de retraite est si extraordinaire, vous allez commencer par vous porter candidat contre moi dans ma circonscription; si votre régime est si formidable, les gens voteront peut-être pour vous. Deuxièmement, et comme solution de rechange, je vous lance un défi. Nous allons, vous et moi, calculer si un régime enregistré d'épargne-retraite accordé pour les députés—solution qu'il préconisait à l'époque—alimenté des cotisations de l'État et du bénéficiaire, serait plus riche, comme vous le soutenez, ou plus pauvre que ce que nous avons présentement. Si les avantages du régime que vous préconisez se révèlent meilleurs que ce que j'obtiendrais du régime de retraite existant actuellement pour les députés, je démissionnerai.» Le calcul prouva le contraire. Je pourrais facilement démontrer que, dans mon cas, j'ai perdu pas mal d'argent.

• (1045)

Mme Grey: Le défi tient-il toujours?

M. Boudria: La députée d'en face a évoqué certains chiffres tout à l'heure. En parlant du député de Kingston et les Îles, elle a dit qu'il aurait droit à un certain montant en prestations de

retraite et qu'il s'agissait d'un passif non capitalisé s'élevant à plus de un million de dollars, comme elle a tâché de le démontrer.

C'est complètement faux pour un certain nombre de raisons, et les députés d'en face le savent. Pour commencer, elle se base sur deux hypothèses pour établir ce passif non capitalisé. Elle suppose tout d'abord que le député prendrait immédiatement sa retraite et vivrait jusqu'à l'âge de 75 ans, comme cela peut arriver. Bien sûr, il n'y a pas encore beaucoup de députés qui ont démissionné aujourd'hui même si c'était hier ce qu'on a appelé le jour de l'assiette au beurre pour 52 d'entre eux.

Mme Grey: Ils y sont maintenant admissibles. Le système est maintenant enclenché pour eux.

M. Boudria: Si la députée veut bien cesser de m'interrompre pendant une minute ou deux, elle apprendra que la deuxième proposition est encore plus lourde de conséquences. C'est que toute cette histoire de passif non capitalisé est fondée sur l'hypothèse qu'aucun nouveau député ne serait jamais réélu pour payer des cotisations au régime.

M. White (Fraser Valley-Ouest): La situation est tellement différente, n'est-ce pas, depuis que les libéraux forment le gouvernement.

M. Boudria: J'ignore ce que les députés d'en face préconisent, mais je ne propose pas pour ma part de mettre fin aujourd'hui au régime parlementaire démocratique au Canada. J'imagine que, peu importe le régime en place il y aura de nouveaux participants pour y contribuer et que les questions de passif non capitalisé ne sont que des sornettes de M. Somerville, et maintenant. . .

Mme Grey: Vous contestez M. Somerville encore aujourd'hui?

M. Boudria: Je l'ai fait tant de fois. J'ai participé à des débats avec lui à la télévision comme les députés d'en face ont pu le voir.

M. Ramsay: Mais sans grand succès.

M. White (Fraser Valley-Ouest): Maintenant qu'ils forment le gouvernement, les choses se présentent différemment.

M. Boudria: Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas modifier le régime de retraite des parlementaires. Voici ce que nous avons écrit dans le document *Pour la création d'emplois*:

[Français]

Le régime de retraite des députés a suscité une grande controverse. Il fait actuellement l'objet d'une étude indépendante.

Les députés d'en face ont dit: Qu'est-ce que le gouvernement attend? Deux études ont été commandées: l'une sous l'ancien régime, qui est obligatoire après chaque élection, elle est statutaire, et la deuxième qui a été faite par l'ancien premier ministre. On a attendu les résultats de ces deux études—là, on les a eus, et le premier ministre a dit qu'il déposerait des modifications devant la Chambre.

Je continue à lire un extrait du livre rouge:

Les libéraux sont favorables à la révision du régime de retraite. Elle est nécessaire.